

SEM Citadelle - Animations culturelles et touristiques - Tarification - Gratuité générale pour deux journées

M. LE MAIRE, Rapporteur : La SEM Citadelle souhaite développer un programme ambitieux d'animations culturelles et touristiques à destination d'un large public familial et de proximité.

Ce programme a pour objectif d'amplifier le rayonnement du site de la Citadelle par une communication plus événementielle et surtout d'élargir la saisonnalité en accentuant la fréquentation principalement sur l'intersaison (printemps et automne).

Pour ce faire, seront développées, à certaines périodes de l'année, des animations en journée sous forme de parcours spectacle qui intégreront un cheminement sur l'ensemble du site avec des mini spectacles tout au long du circuit qui mettront en valeur l'aspect patrimonial et historique du site ainsi que les différents centres d'intérêts.

Pour l'année 2006, les périodes concernées sont : du 15 au 23 avril, du 25 au 28 mai, du 23 au 25 juin, 28 octobre au 5 novembre, soit au total 24 jours.

La grille tarifaire proposée pendant ces périodes (ces tarifs comprennent l'animation, la visite de l'ensemble du site, de tous les musées et de toutes les expositions) pourrait être arrêtée comme suit :

Catégorie	Tarif normal (haute saison)	Tarif avec animations
INDIVIDUELS		
Adulte, plein tarif	7,80 €	10,00 €
Tarif réduit : jeune de 14 à 18 ans, étudiant - 28 ans, apprenti, demandeur d'emploi, militaire appelé, handicapé, carte famille nombreuse	6,50 €	8,00 €
Enfants de 4 à 14 ans	4,50 €	6,00 €
Enfants handicapés	3,50 €	5,00 €
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
FAMILLE		
2 adultes + 2 enfants	n'existe pas	26,00 €
GROUPES		
Adulte (à partir de 20 personnes)	6,50 €	8,00 €
Adulte handicapé (à partir de 5 personnes) et accompagnateurs de handicapés	5,50 €	7,00 €
Enfants - scolaire, étudiant - 28 ans, centre aéré (à partir de 10 personnes)	4,00 €	5,00 €
Enfants - handicapés (à partir de 5 personnes)	3,00 €	4,00 €
Enfants - scolaires bisontins (maternelles et primaires)	Gratuit	Gratuit

Catégorie	Tarif normal (haute saison)	Tarif avec animations
ACCOMPAGNATEURS		
Adulte : 1 pour 20 - Scolaires : 1 pour 10 (1 pour 5 en maternelle)	Gratuit	Gratuit
Handicapés (enfants et adultes) : 1 pour 5 - Autres accompagnateurs	Tarif réduit	Tarif réduit
VISITES ÉCLAIRS		
1 h 30 avant fermeture du site (par adulte)	6,50 €	8,00 €
1 h avant fermeture ou en journée (pour tous)	4,00 €	5,00 €

Par ailleurs, conformément à la convention de délégation de service public, la Ville de Besançon se réserve le droit d'accorder la gratuité générale du site de la Citadelle pour un maximum de 3 journées par an avec compensation forfaitaire de pertes de recettes.

Pour l'année 2006, deux journées sont déjà proposées :

- la journée du souvenir, le 24 avril
- la commémoration de la libération de la ville le 8 septembre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la tarification proposée ainsi que sur les jours de gratuité retenus pour l'année 2006.

«M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, sur le dossier de la Citadelle, je crois qu'on peut le dire officiellement parce que c'est une bonne nouvelle, la Commission qui doit travailler sur le dossier important et nous le demandions depuis de nombreuses semaines, de nombreux mois, sur l'accessibilité du site de la Citadelle s'est réunie. J'y ai trouvé des gens à la fois intéressés, passionnés c'est vrai par ce joyau de notre ville, pour essayer de donner, comme vous l'avez dit après la présente mandature, la solution adéquate. J'ai trouvé des techniciens qui sont au top dans ce que l'on peut avoir comme information. Tout petit regret : nous aurions pu gagner une réunion si les éléments de 1994 avaient été actualisés mais chaque chose en son temps, ça va venir.

M. LE MAIRE : Vous savez que le Maire tient toujours ses promesses. J'avais promis qu'on mettrait en place un groupe de travail, je l'ai fait.

M. Jean ROSSELOT : Ça a mis du temps !

M. LE MAIRE : Quand on fait des promesses, mon Cher Jean, on a un mandat pour les tenir. On fera le bilan des promesses non tenues à la fin de ce mandat. Comme je suis quand même un peu intéressé, j'ai déjà regardé de très près par rapport à mon programme et je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas beaucoup de promesses qui n'auront pas été tenues».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, M. DUMONT, M. JOSSE, Mme CASNOVE, M. LAMBERT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.